DEPARTEMENT
DE LA CHARENTE

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DU GRAND ANGOULEME

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE SEANCE DU 05 FEVRIER 2015

Délibération n° 2015.02.006

Désignation d'un(e) conseiller(e) communautaire au Syndicat mixte de l'Angoumois (SMA)

LE CINQ FEVRIER DEUX MILLE QUINZE à 17h30, les membres du conseil communautaire se sont réunis au siège de la communauté d'agglomération du Grand Angoulême - 25 boulevard Besson Bey à ANGOULEME suivant la convocation qui leur a été adressée par Monsieur le Président.

Date d'envoi de la convocation : **29 janvier 2015**

Secrétaire de séance : Sylvie CARRERA

Membres présents :

Jean-François DAURE, Marie-Hélène PIERRE, Denis DOLIMONT, Fabienne GODICHAUD, Michel GERMANEAU, Jacky BOUCHAUD, Isabelle FOSTAN, Gérard DEZIER, Yannick PERONNET, Bernard CONTAMINE, Jacques PERSYN, Guy ETIENNE, Xavier BONNEFONT, François NEBOUT, André BONICHON, Anne-Marie BERNAZEAU, Jacky BONNET, Patrick BOURGOIN, Sylvie CARRERA, Samuel CAZENAVE, Stéphane CHAPEAU, Danielle CHAUVET, Véronique DE MAILLARD, Catherine DEBOEVERE, Armand DEVANNEAUX, Bernard DEVAUTOUR, Karen DUBOIS, Jacques DUBREUIL, François ELIE, Annette FEUILLADE-MASSON, Jean-Jacques FOURNIE, Maud FOURRIER, Martine FRANCOIS ROUGIER, Nicole GUENOLE, Nicole GUIRADO, Joël GUITTON, Isabelle LAGRANGE, André LANDREAU, Elisabeth LASBUGUES, Françoise LEGRAND, Bertrand MAGNANON, Annie MARAIS, Annie MARC, Daniele MERIGLIER, Marie-Claude MONTEIL, Catherine PEREZ, Jean-Philippe POUSSET, Bernard RIVALLEAU, Olivier RIVIERE, Zahra SEMANE, Elisabete SERRALHEIRO COSKUN, Jean-Luc VALANTIN, Philippe VERGNAUD, Anne-Laure WILLAUMEZ-GUILLEMETEAU, Vincent YOU

Ont donné pouvoir :

Danielle BERNARD à Gérard DEZIER, Mireille BROSSIER à Michel GERMANEAU, Catherine MAZEAU à Bernard CONTAMINE

Excusé(s) :

Absent(s) :

Gérard BRUNETEAU, Danielle BERNARD, Mireille BROSSIER, Françoise COUTANT, Philippe LAVAUD, Catherine MAZEAU

CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 05 FEVRIER 2015

DELIBERATION N° 2015.02.006

ORGANISATION DE LA STRUCTURE	Rapporteur : **Monsieur DAURE**

DESIGNATION D'UN(E) CONSEILLER(E) COMMUNAUTAIRE AU SYNDICAT MIXTE DE L'ANGOUMOIS (SMA)

Par délibération n° 134 du 12 juin 2014, le conseil communautaire a élu 36 titulaires et 12 suppléants représentant le GrandAngoulême au Syndicat mixte de l'Angoumois (SMA).

Il convient aujourd'hui de pourvoir au remplacement de Monsieur Didier LOUIS qui a démissionné de ses fonctions.

Pour l'élection de ce ou cette délégué-e, l'article L5711-1 du code général des collectivités territoriales précise que « le choix de l'organe délibérant peut porter sur l'un de ses membres ou sur tout conseiller municipal d'une commune membre de la communauté ».

Par ailleurs, par renvoi, les règles de l'article L5211-7 du code général des collectivités territoriales s'applique aux élections des délégués dans les syndicats mixtes fermés. Cette élection a lieu au scrutin secret uninominal à la majorité absolue aux deux premiers tours et à la majorité relative au troisième tour. En cas d'égalité des suffrages, le candidat le plus âgé est déclaré élu.

Après appel à candidatures, il est procédé au déroulement du vote. Le dépouillement du scrutin a donné les résultats suivants :

Mme Anne-Marie BERNAZEAU :
- Nombre de votants : 58
- Nombre de bulletins : 57
- Nombre de bulletins blancs : 8
- Nombre de bulletins nuls : 1
- Suffrages exprimés : 48

Mme Anne-Marie BERNAZEAU est élue conseillère titulaire au comité syndical du Syndicat Mixte de l'Angoumois avec 48 voix.

Il conviendra en outre d'élire un nouveau suppléant pour remplacer Madame BERNAZEAU jusqu'ici conseillère suppléante au SMA.

Après appel à candidatures, il est procédé au déroulement du vote. Le dépouillement du scrutin a donné les résultats suivants :

M. Armand DEVANNEAUX :
- Nombre de votants : 58
- Nombre de bulletins : 57
- Nombre de bulletins blancs : 7
- Nombre de bulletins nuls : 1
- Suffrages exprimés : 49

M. Armand DEVANNEAUX est élu conseiller suppléant au comité syndical du Syndicat Mixte de l'Angoumois avec 49 voix.

…/…

APRES EN AVOIR DELIBERE,
LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,
A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES,
ADOPTE LA DELIBERATION PROPOSEE.

Certifié exécutoire :	
Reçu à la Préfecture de la Charente le : **10 février 2015**	**Affiché le :** **10 février 2015**